

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 14 septembre 2020**

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (32) :** Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER ), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE ), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

**Membres n'ayant pris part à la délibération (1) :** Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

**Date de convocation : le 8 septembre 2020**

**Secrétaire de séance : Michel POUDADE**

**Objet : Proposition de commissaires et de suppléants pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

La Communauté de Communes ayant comme ressource fiscale la fiscalité professionnelle (Cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), etc.) elle doit mettre en place une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour tout le territoire. Pour se faire, elle doit proposer aux services fiscaux une liste de commissaires et de suppléants. Une consultation a été faite auprès des communes.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

De proposer les personnes suivantes : 20

Commissaires :

- Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Alain LUNEAU, Joëlle CORDELETTE , Christine COLOMER, Philippe PETITQUEUX, Jacky COLL, Jean Pierre ASTRUCH, Patrice CAMPS.

Pierre RIU, Alain BOUSQUET, Michel SANTANACH, Stéphanie PRUDENTOS, Antoine TAHOCES, Georges VICENS, Daniel MARIN, Pierre BLANQUE, Martine PIERA, Henri BAUDET

Commissaires suppléants : 20

- Marie Claire Francez – Charlot, Françoise MARTIN, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Michel RIFF, Jeannine GARRABET – POUGET, Rodolphe BOUSSELUT, Christine DELIAS, Jean Michel LATUTE, Claire NOLIN , Jean Louis DEMELIN, Phong Lan LE TOAN – BARES, Serge VAILLS, Serge POLATO, Stéphane GAUMOND, Roger LETOUZE, Thierry GAUX, Michelle ARAGO, Philippe POUSSIN, Ghislaine LINTZ.

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

-APPROUVE la liste de commissaires et suppléants.

-AUTORISE le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 15-09-2020  
*NOTIFICATION FAST*

